

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1848.

---

### NATURALISATION ORDINAIRE.

---

Rapports faits, au nom de la commission, par M. MOREAU.

---

#### I.

*Demande du sieur JEAN HONÉE.*

MESSIEURS,

Le sieur Jean Honée est né à Meerssen, arrondissement de Maestricht, duché de Limbourg, le 1<sup>er</sup> février 1819.

Après avoir servi dans l'armée belge depuis 1836 jusqu'au 16 septembre 1844, il a contracté un nouvel engagement le 8 mars 1846, au 1<sup>er</sup> régiment des chasseurs à cheval.

Sa conduite et sa moralité sont à l'abri de tout reproche et les avis des autorités lui sont favorables.

*Le rapporteur,*  
AUG<sup>te</sup>. MOREAU.

*Le président,*  
J. MAERTENS.

---

#### II.

*Demande du sieur CONSTANT CASTIAUX.*

MESSIEURS,

Par requête en date du 26 juin 1846, le sieur Constant Castiaux, artificier de 1<sup>re</sup> classe et portier d'arsenal à Liège, demande la naturalisation ordinaire.

Il résulte des pièces qu'il a produites, qu'il est né à Ensival, province de Liège, le 29 floréal an VI; mais aux termes de la loi du 22 septembre 1835, il a perdu la qualité de Belge parce qu'après avoir servi dans l'armée hollandaise, il est parti pour les Indes où il est demeuré après le 1<sup>er</sup> août 1831.

Il est rentré en Belgique peu de jours après la promulgation de la loi précitée, car il sert dans l'armée belge depuis le 2 novembre 1835.

Quoique sa conduite antérieure à 1838 n'ait pas toujours été régulière, comme il conste de l'extrait du registre matricule, les autorités consultées estiment qu'il y a lieu d'accueillir sa demande parce qu'il ne s'agit pas de conférer la naturalisation à un étranger, mais de rétablir dans ses droits primitifs une personne à laquelle sa naissance attribue la qualité de Belge qu'il n'a perdue que par une circonstance indépendante de sa volonté, puisqu'il ne pouvait quitter à son gré le service des Indes où il était à la date de la promulgation de la loi de 1835.

*Le rapporteur,*  
AUG<sup>te</sup>. MOREAU.

*Le président,*  
J. MAERTENS.

---

### III.

*Demande du sieur PHILIPPE-PIERRE HAUSMANN.*

MESSIEURS,

Par requête en date du 15 avril 1846, le nommé Philippe-Pierre Hausmann, né à Altendorff (Prusse), le 9 novembre 1796, demande la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire sert dans l'armée belge en qualité de sergent armurier depuis le 24 février 1831; il appartient au 6<sup>e</sup> régiment de ligne.

Il a fait les campagnes de 1831 inclus 1833 et celle de 1839 contre la Hollande.

Il s'est acquis par sa bonne conduite et sa manière de servir l'estime de ses chefs.

Les autorités consultées appuient sa demande.

*Le rapporteur,*  
AUG<sup>te</sup>. MOREAU.

*Le président,*  
J. MAERTENS.

---